

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

#### DELIBERATION N° 2025-09-099-DGS

Nomenclature : 5.1

#### OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

#### PAS DE VOTE

Fait à Tarnos,  
le 19 septembre 2025

Pour extrait certifié  
conforme



Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de La publication sur  
le site Internet de la Mairie le :

22/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix-huit septembre, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADE, Mme NOGARO M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme OGER

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

|             |             |   |             |
|-------------|-------------|---|-------------|
| Mme MOUNIER | procuration | à | Mme ORDUNA  |
| Mme DUPRE   | procuration | à | Mme DUFAU   |
| Mme LE GALL | procuration | à | Mme LALANNE |
| M. LORMAND  | procuration | à | M. GONZALES |

#### ABSENT NON EXCUSÉ

M. LATAILLADE

#### SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DOMET

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de présents                | 28 |
| Nombre de pouvoirs                | 4  |
| Nombre de votants                 | 32 |

Monsieur le Maire indique que, par courrier reçu 18 juin 2025 en Mairie, M. Stéphane LAURENT l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et M. le Préfet des Landes en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Mme Dorine IROLA, suivante immédiate sur la liste « Tarnos Seignanx – Notre avenir en commun » dont faisait partie M. Stéphane LAURENT lors des dernières élections municipales, a été appelée à le remplacer en qualité de conseillère municipale.



Par courrier reçu le 12 septembre, Mme Dorine IROLA a fait part à M. le Maire de sa démission de ses fonctions de Conseillère municipale, information également transmise à M. le Préfet des Landes.

Suite au décès de M. Pierre CAZENAVE, suivant immédiat sur la liste « Tarnos Seignanx – Notre avenir en commun », c'est Madame Myriam OGER qui est appelée à remplacer Madame Dorine IROLA en qualité de conseillère municipale.

Il convient donc de procéder à l'installation de Madame Myriam OGER au sein du Conseil municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-4 et L 2121-29,

Vu le Code Électoral et notamment l'article L 270,

Considérant la démission de M. Stéphane LAURENT de son poste de Conseiller municipal,

Considérant la démission de Mme Dorine IROLA de son poste de Conseillère municipale,

Considérant le décès de M. Pierre CAZENAVE

Considérant que Mme Myriam OGER est la suivante immédiate sur la liste « Tarnos Seignanx – Notre avenir en commun »

**PREND ACTE** de l'installation de Mme Myriam OGER dans ses fonctions de Conseillère municipale